

# Crèches - Accueil régulier - Modalités de demande de place



Information et modalités de demande de place pour l'accueil régulier dans l'une des crèches municipales.

La Ville de Grand Quevilly dispose de deux structures d'accueil de la petite enfance :

- [La crèche l'Île Aux Enfants](#) située avenue du P. JF Kennedy.
- [La crèche Eugène Delacroix](#) située rue Paul Cézanne.

Les demandes d'inscription dans l'une de ces structures peuvent être faites tout au long de l'année. Les entrées en crèche se font généralement sur la rentrée scolaire soit en septembre. Pour effectuer cette demande un [formulaire est disponible en téléchargement](#).

Il peut être rempli après téléchargement ou impression et :

- envoyé par mail à [service.petite-enfance@grandquevilly.fr](mailto:service.petite-enfance@grandquevilly.fr)
- envoyé par courrier avec les documents demandés à :

Service petite enfance  
Hôtel de Ville  
Esplanade Tony Larue  
76 120 Grand Quevilly

- ou déposé avec les documents demandés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Une confirmation de réception sera envoyée en retour.

La commission d'attribution des places en crèches se réunit deux fois par an pour étudier les dossiers et définir les admissibilités :

- au printemps (enregistrement des dossiers jusqu'à mi-mars)
- en automne (enregistrement des dossiers jusqu'à mi-septembre) .

## **Les critères d'admission**

Les critères d'admission font l'objet d'une étude d'ensemble.

Critères généraux :

- L'ordre de réception de la demande d'inscription
- La domiciliation sur Grand Quevilly d'au moins un des deux parents est priorisée
- La date d'entrée souhaitée
- L'âge des enfants en relation avec les places disponibles dans chaque structure et section
- Le nombre de jours demandés
- La situation professionnelle

Critères spécifiques :

- *La fratrie présente dans la crèche à la date de l'admission de l'enfant.*
- *Les naissances multiples, adoption.*

Sans pour autant être un critère spécifique, des situations particulières peuvent être évoquées :

La situation familiale, sociale (accès à un emploi ou une formation, parcours de réinsertion professionnelle, recherche d'emploi, bénéficiaire du RSA, étudiants), professionnelle et médicale nécessitant un soutien particulier des familles au moment de l'accueil de leur enfant.

## Tarifs

La participation financière des parents est calculée suivant un taux d'effort appliqué aux ressources des familles par référence au barème CNAF. Pour une simulation du tarif horaire, rendez-vous sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr).

## Règlements

Plus d'informations sur le [règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche](#) et sur le [règlement de fonctionnement des structures municipales d'accueil petite-enfance](#)

contact

## Service petite enfance

**Coordonnées :**

- Pour l'île aux enfants : 02 35 68 99 34 / Pour Delacroix : 02 35 68 99 45
- Esplanade Tony Larue